

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue Saint Jean n. 39.

MONSIEUR ET PATRIOTE

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mois.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et lendemain de fête, excepté... On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS.

Jeudi, 9 mars. — Occupation de Gênes (Italie) par le général Miollis (1799).

FRANCE.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs d'un nouveau procès destiné à produire des révélations sur les mystères de Grenoble en 1816. Nous avons sous les yeux un mémoire à consulter du général Donnadieu et une consultation motivée et signée par MM. Jules Favre, Berrier et Mario dans lesquels sont exposés les faits et les motifs de cette action judiciaire. Nous prenons dans le *Mémoire à consulter* les extraits propres à faire connaître au public la nature et le but de ce procès. Nous attendons ensuite les débats devant les tribunaux. Mais notre concours est acquis à tous ceux qui s'efforceront de jeter un peu de jour sur cette mystérieuse histoire, et de faire connaître la vérité sur l'un des plus lamentables épisodes de notre époque. Le général Donnadieu, frappé devant l'opinion d'une responsabilité qu'il repousse, demande des juges et une discussion publique. Il nous semble qu'il a toute espèce de droit, et nous ne nous étonnons pas que, pour une entreprise semblable, les honorables et célèbres avocats que nous avons cités lui aient prêté leur assistance.

« La catastrophe qui a ensanglanté Grenoble au mois de mai 1816 n'est point encore jugée par l'histoire. Paul Didier, le chef de cette conspiration avortée, suivie d'une impitoyable répression, agissait-il seul, ou comme instrument? Quelles étaient ses vues, ses complicités? Pourquoi sa fin tragique a-t-elle produit dans l'Isère et même dans toute la France une si profonde impression? Pourquoi se lie-t-elle à la pensée d'un grand et criminel mystère?

FEUILLETON.

EXTRAIT DES CAMPAGNES DE Mlle THERÈSE FIGUER.

Dile Sans-Gêne.

Ex-dragon aux 15^e et 9^e régiments, écrites sous sa dictée.

PAR SAINT-GERMAIN-LEDC.

(Suite.)

M. Denon m'avait donné le conseil de me renfermer dans la plus profonde réserve vis-à-vis de tout le monde. Le conseil était bon sans doute; un homme aussi instruit que M. Denon, un homme qui n'ignorait rien, devait savoir comment une personne sage et droite se conduit dans une cour, qu'elle y fasse une grande figure ou qu'elle y vive dans un emploi qui touche au service; mais je trouvais horriblement insupportable cette méfiance où je devais me tenir de chacun. Toutes ces femmes de la maison que je rencontrais à chaque pas, dans chaque salle, à chaque tournant de corridor, et qui me regardaient sous le nez comme un animal curieux, m'étaient odieuses. Le matin du onzième jour, je me réveillai avec des spasmes, je me dis que décidément une pareille existence était insupportable.

« C'est ce que les récentes révélations semblent avoir trop clairement expliqué pour l'honneur de certains personnages.

« Tant que dura la restauration cet événement fut ce qu'il avait été dès l'origine, une tragédie dont personne n'osait montrer au doigt les acteurs véritables que signalait cependant la prévention populaire. Depuis la révolution de juillet, des accusations précises, basées sur des pièces officielles, cautionnées par le témoignage d'hommes graves et respectables, ont été à diverses reprises publiées avec éclat. Elles sont demeurées sans réponse et sans réfutation.

« M. Peuchet, ancien archiviste du ministère de la police, dans des mémoires pleins d'utiles et piquantes révélations, s'efforça de prouver que Didier n'était qu'un agent du parti orléaniste. Selon lui, le mouvement de Grenoble aurait été préparé de longue main par les meneurs de cette faction. Soulever les populations au nom de Bonaparte, s'emparer de tous les officiers à demi soldés que le licenciement avait laissés sans pain, exploiter tous les germes de mécontentement qu'avait fait naître l'administration impuissante des Bourbons et les misères de l'occupation étrangère, mettre la main sur une ville forte, enlever deux ou trois régiments, les jeter sur Lyon prêt à s'insurger, conquérir dans cette dernière cité une assemblée des états généraux et leur proposer la nomination de M. le duc d'Orléans à la lieutenance générale du royaume, tel était, dit M. Peuchet, le plan des conjurés qu'il nomme et parmi lesquels il place M. le comte Decazes, alors ministre de la police.

« La complicité résulterait de la connaissance forcée qu'il aurait eu de tous les détails de la conspiration, et de la précipitation qu'il aurait mise à en frapper les agents.

« Les cartons de la police renferment de nombreux et volumineux rapports adressés au ministre long-temps avant l'explosion du mois de mai. Il a tout su. Il n'a rien empêché. Avant 1830, dit M. Peuchet, cette conduite me paraît inexplicable; depuis j'ai lu le mot de l'énigme.

« L'opinion exprimée clairement, quoique par voie d'insinuation, par l'ancien archiviste de la police, est d'autant plus grave qu'en se reportant aux documents officiels de cette triste époque, on voit que le cabinet et le ministre de la police en particulier firent tous leurs efforts pour représenter l'insurrection de Grenoble

Je me lève et je vais prendre l'air dans le parc. Moustache, le premier courrier du premier conseil, passe au bout de l'allée que je suivais. Il m'aborde, j'oublie tous les conseils et mon rôle de personne réservée, je m'ouvre à cet homme à la parole franche, aux habitudes militaires. De tout ce monde, au milieu duquel j'avais vécu comme une recluse pendant ces dix interminables journées, lui seul était fait pour me comprendre. Je lui conte mes peines, il me propose pour me distraire de venir déjeuner chez lui en famille dans la petite maison qu'il possédait au village de Saint-Cloud. Pendant tout le déjeuner, je continue mes doléances qu'il écoute charitablement en ancien soldat, en bon camarade. Au départ: « Mon parti est pris, lui dis-je, mon cher Moustache. Si vous avez de l'amitié pour un brave dragon qui ne peut plus tenir à son malheur, vous allez lui en donner une preuve. Aidez-moi à trouver une voiture pour retourner à Paris, et à enlever de ma chambre sans scandale ma malle où sont les 900 fr. que m'a donnés Mme Bonaparte. Je veux m'échapper sans dire adieu à personne; j'aurais trop peur qu'on ne me contraignît à rester. »

Le premier courrier, qui était en train de pousser sa fortune à la cour, et qui, tout militaire qu'il avait été, avait pourtant trouvé la force de s'accoutumer à une telle vie, aurait pu me dire qu'il m'en arriverait autant si je voulais patienter. Il aurait pu me dire que

comme un fait sans portée, prévu et facilement conjuré par une prompte répression.

« Ce n'était point ainsi que l'avait caractérisé le lieutenant-général Donnadieu, chargé du commandement de la septième division militaire. Dans un rapport adressé au roi, il s'était plaint vivement de l'incurie du ministère, qui repoussait comme des visions ses avertissements réitérés. Vainement insistait-il sur la nécessité d'augmenter la garnison de Grenoble, d'éclaircir la montagne qu'on disait occupée par les insurgés, on lui répondait qu'il était dupe de fausses terreurs. On lui envoyait, le 20 avril, l'ordre de se rendre à Besançon pour y faire partie du conseil de guerre, lorsque déjà le maréchal de camp sous ses ordres s'était porté au devant de la duchesse de Berry. Le général Donnadieu crut devoir rester à Grenoble et continuer la surveillance que sa position lui ordonnait. Ce ne fut que le 4 mai au soir, quelques heures avant l'apparition des insurgés sous les murs de la place, qu'il sut à n'en pas douter leur résolution d'attaque. Il prit ses mesures rapidement et mit les avisos en fuite après un engagement fort court; mais leur nombre, l'agitation de toutes les communes qui entourent Grenoble, l'attitude de la population de cette dernière ville, lui prouvèrent qu'il avait déjoué un grand mouvement insurrectionnel, et que, malgré la faiblesse des moyens militaires par elle mis en jeu, la conspiration avait une origine élevée et de puissantes ramifications.

« Les insurgés saisis les armes à la main, furent livrés à un conseil de guerre. Vingt-deux furent condamnés à la peine capitale. Sept furent recommandés par le général Donnadieu, à la clémence du roi; deux autres furent, par ses ordres, retirés des mains des soldats qui les conduisaient au supplice, sur les sollicitations de deux citoyens qui affirmaient avoir une connaissance personnelle de l'innocence de ces deux infortunés, trop jeunes, d'ailleurs, pour être condamnés. On sait que le ministre répondit par le télégraphe de les faire tous exécuter.

« Après les conseils de guerre vint la cour prévôtale, dont l'action sanglante aurait frappé une foule de citoyens, si le général Donnadieu ne fut de nouveau intervenu pour demander au roi de mettre un terme à ces dangereuses poursuites. Cependant, que se passait-il quelques mois après? Celui-là même qui avait énergiquement combattu le mouvement insurrectionnel était accusé de l'avoir fomenté. Brusquement rap-

partir ainsi brusquement, c'était manquer à toutes les règles de la politesse, qu'il avait eu mieux que moi le temps d'apprendre dans sa brillante place, et que je m'exposais à passer pour une ingratitude envers des maîtres si excellents, envers de si illustres bienfaiteurs. Il ne songea même pas à le faire, il ne sut que me plaindre et se montrer peiné de l'état de souffrance dans lequel il me voyait. Sans doute son ame naïve se livrait toute entière comme la mienne à l'impression du moment, et était incapable de réfléchir et d'entrevoir au-delà.

La précieuse malle sortit de ma chambre et fut hissée sur un coussin. Le petit dragon s'esquiva furtivement et presque en furtif de ce beau château de Saint-Cloud où il était entré si bravement, montant un cheval blanc avec des airs de triomphateur. Voilà comment les bons conseils de M. Denon, déposés dans une mauvaise tête, ne portèrent aucun fruit. Voilà comment, malgré le bon vouloir du plus grand génie des siècles modernes, de l'homme qui donna des trônes, la prédiction du général Victor ne reçut point son accomplissement, et Mlle Sans-Gêne manqua sa petite fortune.

Les 900 fr. servirent, en style de tromper, à graisser la manivelle des dragons de l'Ave-Maria. M. Denon, ravi de mon retour, et de voir que je sacrifiais la fortune à ma passion pour le service militaire, me serra vivement la main. Il me jura que tant qu'il

pelé à Paris, il était arbitrairement dépourvu de son grade; vainement réclamait-il des explications et des juges; le président du conseil ne lui répondait que par des offres offensantes qu'un homme d'honneur ne pouvait accepter et qui furent hautement repoussées.

Cette injustice du pouvoir ne fut que trop bien exploitée par ceux qui étaient intéressés à faire prendre le change à l'opinion sur les véritables auteurs des événements de Grenoble. Le général Donnadieu devint le point de mire de leurs attaques; ils échauffèrent contre lui les haines populaires, cherchant ainsi, pour se sauver eux-mêmes, à le jeter en holocauste à des ressentiments légitimes dans leur source, aveugles dans leur but. Un patriote de l'Isère, aujourd'hui fonctionnaire de l'ordre nouveau, eut le pouvoir de rendre l'organe de ces préventions. Il intenta contre le général Donnadieu un procès éclatant devant la cour d'assises de la Savoie. Il ne s'agissait de rien moins que d'obtenir du jury une déclaration de culpabilité contre le général Donnadieu comme assassin de victimes de Grenoble. L'accusateur succomba, et fut lui-même condamné, comme diffamateur, à 10,000 fr de dommages-intérêts dont on lui fit remise.

Cette solennelle protestation de la justice était loin toutefois de jeter un jour complet sur le drame sanglant où l'on avait voulu faire jouer au général Donnadieu le rôle d'agent provocateur. La conduite de M. Decazes avait été vivement incriminée; à peine avait-il essayé de se défendre à la tribune. Bientôt des événements nouveaux absorbèrent l'attention publique. Le ministre favori eut à répondre à une accusation non moins formidable qui émut toute la France et qui le renversa du pouvoir. Le général Donnadieu avait été peu avant réintégré dans son grade, et jusqu'à la révolution de juillet aucune révélation ne se produisit, le silence protégea la funeste impunité des hommes que la voix publique avait tout d'abord signalés.

La révolution de juillet en amenant l'exaltation de la maison d'Orléans réveilla beaucoup de souvenirs amortis. Les conspirateurs du libéralisme se pressant autour du nouveau roi appelèrent à eux plusieurs de leurs anciens complices: on se fit un titre d'avoir été révolutionnaire, on expliqua ouvertement le sens et le but long-temps mystérieux des mouvements qui avaient ébranlé la restauration. Par la même raison les hommes qui les avaient combattus furent éloignés. Le général Donnadieu fut rayé des cadres de l'armée, et lorsqu'il réclama contre cette mesure illégale, le ministre de la guerre lui répondit que les affaires de Grenoble étaient la seule cause de sa disgrâce.

Quel était donc le sens mystérieux de ces événements, quelles exigences importaient-ils aux pouvoirs qui se succédaient en s'appuyant sur des principes différents? La restauration avait sacrifié le général Donnadieu qui avait repoussé l'insurrection; quinze ans plus tard l'insurrection triomphante le frappait encore; comme si on eût voulu attirer sur sa tête le fardeau de la responsabilité et des haines que d'autres doivent porter?

Not mieux que le général ne pouvait démêler les raisons cachées de cette tactique. Près de monter sur l'échafaud, le chef de la conspiration de Grenoble, Paul Didier, lui en avait révélé le but et le moteur suprême. Le général savait quels hommes s'étaient réunis autour du prétendant, et comment, le mouvement avorté, ils s'étaient hâtés d'en faire disparaître les traces. Dans un rapport adressé au roi Louis XVIII, il avait fidèlement transmis les paroles prophétiques de

aurait un régiment à commander, son petit dragon Sans-Gêne ne masquerait jamais de pain.

Je pars pour l'Espagne. — Le général Soules. — Le général Quesnel. — Le général Caffarelli. — Comment je passais le temps à Burgos. — Je tombe aux mains des brigands. — Le curé Merino. — Les bons Ecossais. — Les honnêtes galiciens.

Je fus plus de dix-huit mois sans sortir à peine de ma chambre. Je vécos dans la société de plusieurs femmes d'officiers que j'avais connues à l'armée. Elles me témoignaient beaucoup d'amitié; mais je dois l'avouer, cette vie, toujours la même, n'était pas de mon goût. Peu à peu cependant les forces me revinrent; dans le courant de l'été de 1803 ma santé se trouva enfin parfaite.

Dès que je me mis à sortir davantage, je ne manquai pas de faire la rencontre de vieux camarades. Quelques-uns appartenaient encore au 15e dragons, mon premier régiment, celui qui m'avait reçu lorsqu'on y avait opéré la fusion des Allobroges. J'allai les visiter quelquefois à Versailles où était le dépôt; le régiment se distinguant pour lors dans le midi de l'Espagne. Chaque fois qu'une lettre arrivait de par-delà les Pyrénées, les vieux camarades ne manquaient pas d'en donner connaissance à Sans-Gêne. A force

Didier. Cet avertissement d'un mourant fut méprisé, et celui qui l'avait fait connaître, privé de son emploi.

Ici le *Mémoire de conseil* rappelle le procès intenté dernièrement par M. Simon Didier au *Courrier de l'Isère*. Il en commente les résultats, cite les éloquents paroles de Me Jules Favre, avocat de Simon Didier, et continue en ces termes:

Dans son numéro du 18 août 1841, la *Mode* insérait l'avis suivant:

"On nous écrit de Grenoble qu'on vient de trouver quatre-vingt-trois lettres écrites par M. Decazes à un agent provocateur dans l'affaire Didier, et que ces lettres vont bientôt être publiées. Si cette nouvelle se confirme, il faudra changer le mot de M. de Talleyrand. Il avait dit: Tout ceci finira par hasard. On devra dire: Tout ceci finira par des lettres."

"Ces quelques lignes et la menace qu'elles contiennent renferment-elles aussi le secret de la miraculeuse patience de M. le duc Decazes? Avait-il réellement commis l'imprudence d'écrire à un complice du cabinet même où il siégeait? Ces lettres, par un dessein caché de Dieu, étaient-elles plus tard tombées dans les mains d'un ennemi politique déterminé à en faire usage?"

"Ce qui le laisserait croire, c'est qu'il est difficile d'admettre qu'avec la sévérité bien connue des tribunaux, la *Mode* se fût exposée par une calomnieuse accusation à périr sous le fardeau d'une lourde réparation et d'une grosse amende.

"Mais voici quelque chose de plus positif encore: La *Bibliographie de la France, Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie*, publiait, dans son numéro du 2 octobre 1841, l'annonce suivante:

"HISTOIRE DE LA CONSPIRATION DIDIER, par Créteineau-Joly; un fort volume in-3. (paraîtra le 15 novembre);

"Ouvrage rédigé d'après des documents inédits et authentiques, parmi lesquels figurent 83 lettres autographes de M. Decazes, adressées à un agent provocateur en Dauphiné."

"Ici il ne s'agit plus d'une attaque inspirée par l'esprit de parti. C'est un journal impartial par excellence, une simple feuille d'annonces qui en faisant connaître la prochaine publication d'un ouvrage historique et sérieux, donne le détail des pièces justificatives sur lesquelles l'écrivain s'est appuyé. Ces pièces sont sous presse comme l'ouvrage lui-même: leur existence ne saurait donc être mise en question.

"Une semblable annonce constituait une accusation des plus graves contre M. le duc Decazes, elle mettait le sceau à celle de la *Mode*, en même temps elle interpellait vivement le général Donnadieu en lui faisant espérer qu'une lumière décisive allait enfin éclairer la sanglante tragédie de Grenoble à laquelle chaque parti avait voulu tour à tour l'associer. Pendant vingt-cinq années il avait vécu sous le poids d'un soupçon que tous ses efforts n'avaient pu dissiper malgré ses protestations répétées, malgré les décisions solennelles de la justice, son honneur n'était point satisfait, et la calomnie avait laissé sa trace. Un moyen sur de la détruire était offert par un coup de fortune insoupçonné. Celui qui long-temps il avait accusé avec sa conviction profonde, mais sans preuves positives de la culpabilité, s'était lui-même trahi, et le témoignage de son infamie, écrit de sa main, devenait le gage de la réhabilitation du général.

"Celui-ci mit tout une grande ardeur à s'assurer

de raconter mille choses merveilleuses du midi de l'Espagne, je finis par me dire qu'il était honteux pour moi de ne connaître qu'une petite partie du nord de ce beau pays. L'envie me prit d'aller rejoindre le 15e dragons. Malgré mes trente-six ans plus que avancés, je me sentais toute l'ardeur de ma jeunesse.

Je consultai le général Soules, une vieille connaissance de cette chère armée des Pyrénées-Orientales, où il avait le grade de chef de bataillon; nous entrions dans le mois de mars 1810. Le général m'apprit que Napoléon, voulant donner une preuve de sa satisfaction aux gardes nationales des départements du nord, venait de créer par décret du 1er janvier de cette année, un régiment à quatre bataillons destiné à faire partie de la jeune garde; lui, général Soules, avait été chargé d'organiser ce régiment qui se composa d'hommes de bonne volonté, tirés des cohortes des gardes nationaux mobilisés qui avaient concouru à la défense des côtes de Flandre et de la Manche, lorsque les Anglais avaient débarqué à l'embouchure de l'Escaut, dans les derniers jours de juillet de l'année précédente. (Ce régiment, qui porta le nom de garde nationale de la garde impériale, devint en 1813, le 13e régiment de voltigeurs de la garde.) "Le dépôt de ces gens-là, ajoute-t-il, est en ce moment à Bayonne où l'on complète l'instruction des arrivans avant

de la vérité de l'annonce publiée dans le *Journal de la Librairie*. Déjà M. Créteineau-Joly, alors rédacteur en chef de la *Gazette du Dauphiné*, s'était adressé à lui à l'occasion de son procès devant la cour d'assises de l'Isère, et le général lui avait fourni toutes les indications qui étaient en son pouvoir. Le général, après avoir reçu de lui l'assurance que les quatre-vingt-trois lettres existaient, qu'elles étaient en sa possession, lui écrivit pour en hâter la publication. Voici ce que M. Créteineau-Joly lui répondit le 20 décembre 1841: "Depuis huit à dix jours je ne puis guère travailler, ayant en dehors des affaires d'intérêt qui prennent ma journée. Les voilà terminées ou à peu près. Je vais me mettre au travail. Déjà il est commencé: *L'introduction est faite, il n'y a plus que les faits et les lettres à encadrer. J'espère que cela ne sera pas long, et que vous pourrez bientôt demander compte à Decazes et au gouvernement de votre vie tourmentée.*"

"Cependant les jours s'écoulaient, et M. Créteineau n'exécutait pas sa promesse. Le général insistait vivement. Il obtenait cette réponse évasive sous la date du 26 janvier 1842:

"Je vais me mettre à écrire l'histoire en question et à l'écrire en toute vérité, sans masque comme sans ombre. Mais comme il devient impossible, pour le moment, de trouver un imprimeur, comme, d'un autre côté, je ne vois pas de nécessité à se jeter dans le gouffre béant de la cour des pairs ou du jury, nous attendrons, pour la publication, des jours meilleurs, c'est à dire la chute du ministère ou un temps d'arrêt dans la réaction. J'ai consulté un grand nombre d'écrivains, tous sont d'avis qu'il serait impolitique de lancer un pareil brandon dans ce moment; on le saurait avant sa publication, et on l'éteindrait avec vos plaintes et votre justification qui est faite déjà par les précédentes discussions. Il faut donc me donner le temps de me mettre au travail, d'écrire l'histoire, ce qui ne sera pas long, puis nous attendrons votre belle..."

"Cette lettre si différente de la première inspira une vive inquiétude au général. Cet ajournement lui parut un signe de pusillanimité ou d'impuissance. Il courut chez M. Créteineau et voulut vaincre tous ses scrupules: "vous réduisez, lui dit-il, les colères du pouvoir. Je les crois peu menaçantes puisque vous publiez des documents autographes. Néanmoins j'en admet pour un moment le danger, et je m'offre pour le braver. Je publierai sous mon nom, sous ma responsabilité." M. Créteineau-Joly refusa, désirant, répondit-il, conserver l'honneur de cette manifestation. "Eh bien! répartit le général, déposez ces lettres chez un notaire afin qu'elles soient dans un lieu de sûreté. Nous ne sommes pas sûrs du lendemain. Votre nuit peut me priver de ce moyen de justification." M. Créteineau refusa encore. Les plus vives instances lui furent à différentes reprises faites par le général en présence des hommes les plus considérables. M. Créteineau se renferma dans un refus absolu, sans le motiver par une raison valable: répétant qu'il avait les lettres de M. Decazes, qu'il les publierait quand bon lui semblerait, le plus tôt possible.

"Un semblable langage s'opéra de termes de la lettre du 20 décembre 1841, et des déclarations verbales de M. Créteineau, ne pouvait rassurer le général. Il voyait lui échapper le plus cher des espoirs de sa vie, celle d'en finir une fois pour toutes avec d'atroces calomnies et d'

de les faire entrer en Espagne. Je vais l'an-exer en substance sur les contrées de ce régiment. Va-t-en à Bayonne, tu attendras le premier envoi d'hommes qui passera la frontière. Plus tard et avec de la patience, tu trouveras une occasion de parvenir jusqu'au 15e dragons qui doit être en ce moment à Séville." (Le maréchal Soult avait occupé Séville le 2 février.)

Le général appuya le conseil d'un présent de quarante louis que j'acceptai avec plaisir d'un vieux frère d'armes. Je partis pour Bayonne en compagnie d'officiers qui rejoignaient leurs différents corps.

A la première revue d'inspection où je figurai dans cette ville, il pleuvait à verse. Le général Quesnel vint sans façon nous inspecter à pied un parapluie à la main. A côté de ses cahots de fantassin du régiment de garde nationale, il remaquait un casque de dragon, et regardait le dragon volontaire, Mlle Sans-Gêne, qui n'avait point renoncé à son ancien uniforme. Il eut pour moi mille bontés pendant mon séjour qui dut se prolonger jusqu'au mois de novembre. A cette époque, un envoi d'hommes du régiment national partit pour l'Espagne, le général m'adjoint à eux, et me donna une lettre de recommandation pour le colonel de ce régiment. Il se nommait C. Luchini, et l'on pensait qu'il se trouvait pour lors à Valladolid.

(La suite à Demain.)

renvoyer à celui qui l'avait méritée la honte d'une double trahison. Un homme s'avangit comme ayant la main pleine de preuves de la félonie de l'ancien ministre de la police. Il les signalait à l'attention de la France et de l'Europe. Il se présentait comme devant, par une publication enflammée, porter la lumière sur un grand mystère d'iniquité. Puis, au moment décisif, après avoir faiblement joué son cartouche, il reculait, il se retranchait derrière des nécessités de temporisation et de prudence! Le général Donnadieu crut qu'il n'avait pas le droit de commettre cette faiblesse. Il considéra M. Crétineau-Joly comme lié par sa promesse de publication, il voulut à tout prix savoir si l'espérance qu'on avait fait briller un instant à ses yeux était ou non une chimère. Il fit, à la date du 30 juillet dernier, signifier à M. Crétineau-Joly une interpellation extrajudiciaire dans laquelle il le somma de lui déclarer s'il entendait ou non publier les quatre-vingt-trois lettres écrites par M. Decazes à un agent provocateur, de Dauphiné, et dont il se dit possesseur.

Les motifs sur lesquels cette interpellation est appuyée sont ceux que nous avons exposés ci-dessus. Après avoir appelé les annonces faites par M. Crétineau-Joly, et l'intérêt puissant que lui, général Donnadieu, avait à la publication de ces documents, il ajoute : " que, b'cisé à la fois dans son honneur, dans sa fortune, dans sa position sociale, réduit à disputer à la calomnie une vie remplie par des nobles fatigues et bien des fois hasardée sur les champs de bataille, le requérant ne peut avoir d'intérêt plus pressant et plus grave, que celui de confondre pour jamais ceux qui l'ont accusé pour se disculper eux-mêmes; que s'il est vrai, comme le font supposer les assertions de M. Crétineau-Joly, que M. le duc Decazes, ministre de la police en 1816, dirigeât toute la filière de la conspiration et que les ordres sanguinaires exécutés par lui n'eussent d'autre but que d'étouffer dans les supplices la voix de ses accusateurs, il en résulte que le requérant a été victime de la plus monstrueuse machination : qu'avant d'avoir loyalement combattu l'insurrection, il a été représenté comme ayant encouragé, par eux, la même qui le fomentaient, qui trahissaient à la fois le souverain dont ils étaient les ministres et les malheureux qu'ils réservaient d'abandonner au bourreau en cas d'in succès. " Que la preuve de ces faits se trouverait maintenant dans la main de Crétineau-Joly qui ne pourrait, surtout après s'y être obligé de refuser à les produire; " Que le requérant, voulant mettre à l'aise le détenteur des documents dont il s'agit, lui déclare assumer sur lui la responsabilité de leur publication, parvu, bien entendu qu'il ne comprendra que des lettres autographes de M. Decazes. "

M. Crétineau-Joly a gardé le silence, ainsi qu'avait fait M. Decazes. Il ne veut rien montrer, rien déposer, rien publier. "

A la suite de ce mémoire signé par le général Donnadieu, on trouve les consultations remarquables de MM. Jules Favre et Marie et celle de M. Berryer.

(Commerce.)

MONTEVIDEO.

Le décret que nous avons publié avant-hier, quant aux nouveaux droits sur les établissements qui resteraient ouverts, est déclaré exécuté par le préfet de police à partir d'aujourd'hui 9. C'est avis doit être publié pendant trois jours.

En vertu d'une autre disposition du gouvernement, aucune embarcation de navires de guerre ou de commerce, nationaux ou étrangers ne pourra aborder dans l'anse appelée *baño de los Padres*. La confiscation des embarcations et l'appel au service actif des pêcheurs ou caboteurs qui enfreindraient à cette disposition est la peine appliquée par la loi.

Depuis hier matin, l'ennemi, échoué dans la dernière escarmouche où il a perdu une trentaine d'hommes et deux officiers, n'a plus reparu. On attribue n'ailleurs cette espèce de suspension d'armes à la médiation-intervention ressuscitée; attendons encore!

Aux détails que nous avons donnés hier sur la formation d'un corps d'étrangers par M. Oribe, nous ajoutons avec certitude que plusieurs d'entr'eux, parmi lesquels quelques français, ont été fusillés pour être refusés à ce service. Le consul a eu connaissance de ce fait: on a

sûr même qu'il va demander ses passeports, ... à Oribe.

A la suite de quelques différends dans lesquels l'Angleterre à une large part, le Port-au-Prince (république de Haïti) est aujourd'hui bloqué par une escadre espagnole. Nous nous rappelons involontairement ici certaine expédition dont les résultats furent bien funestes; mais nous ferons observer avant tout que c'est la philanthropie Anglo-Nègre qui cette fois encore a mis le feu aux poudres pour le bien de l'humanité.

Le général Morazan qui depuis plusieurs années a dictaté la République du Centre-Amérique, et qui a voulu ressaisir le poste dont il avait été expulsé, vient d'être battu, fait prisonnier et fusillé avec les principaux complices de cette malencontreuse tentative. C'est au milieu des masses populaires où est du succès contre des troupes régulières et dévouées à leur chef. Exemple, du noir confrère du *Nacional*, pour le tyran qui opprime ou menace les deux rives.

DECRETS.

1. Le produit des biens des émigrés reste en entier à la disposition du gouvernement qui l'affectera au soulagement des familles qui sont restées de la campagne.

2. Tout patron de bâtiment qui fera travailler à son bord ou sur le port des marins non immatriculés sera puni par la confiscation.

Ceux qui s'occupent de ces travaux sans être enrôlés seront tenus à payer une patente doublée et en cas de récidive, ils subiront trois mois d'imprisonnement.

3. Comme complément au décret antérieur et de celui que nous avons publié hier, l'autorité déclare que les charbonniers et charpentiers de navire, non enrôlés, paieront une patente de quatorze piastres.

— On lit dans le *Courrier Français* :

" La Presse dément la nouvelle de la mort de M. de Metternich, et pour prouver que le prince est bien porteur, elle prétend qu'il assistait, le 22 novembre, à une soirée donnée par notre ambassadeur à Vienne, M. de Flahaut. Il paraît, en effet, que M. de Metternich n'a pas succombé, comme on l'avait cru d'abord, à l'attaque d'apoplexie qui l'avait inopinément saisi; mais le prince est dans un état de santé à ne pouvoir vivre long-temps. Ceux qui l'ont vu récemment l'ont trouvé singulièrement vieilli. M. de Metternich, à l'âge de 69 ans, paraît en avoir 75 ou 80. Ce qui inquiète le plus les courtisans de cette autorité défaillante, c'est que l'apoplexie multiplie ses attaques depuis quelque temps. A la suite d'un de ces accès, M. de Metternich écrit, il n'y a pas long-temps, à M. d'Appony, un billet où il le rassurait sur les suites de ce qu'il appelait une indisposition. Ainsi, le prince lutte contre le mal et ne veut pas qu'on le croie malade; mais l'âge est inflexible, et il y a des maladies qui ne pardonnent pas. "

— Le *Journal des Débats* publie les nouvelles suivantes.

" D'après ce qu'on écrit de Barcelone, le 20, la situation devenait plus précaire chaque jour. Van Halen a reçu des renforts; il s'est tenu de Lérida un matériel d'artillerie, des mortiers et des bombes, et il se préparait à bombarder la ville, conjointement avec la batterie de Montjuich. Le corps barcelonnais qui s'était porté sur le village de Sano, pour intercepter un convoi dirigé sur le fort par le capitaine-général, a été forcé de reculer après une courte fusillade.

" Les consuls, armés des préparatifs du général, lui ont fait de nouvelles représentations en faveur de leurs nationaux, exposés dans leurs biens et leurs personnes. Il a répondu qu'il était décidé à bombarder la ville, et que c'était

aux étrangers à se mettre en sûreté, en se retirant, s'ils le jugeaient à propos. Le consul britannique a prévenu les anglais de s'embarquer; ils ne sont que quarante à Barcelone. Les Français, au contraire, y sont au nombre de trois mille.

" Aussi, notre consul s'est-il empressé de réitérer ses réclamations et de demander un délai, n'ayant de disponible dans le port que le brick le *Mélagre*, insuffisant pour tous ceux qui voudront partir. Si la ville n'est pas encore bombardée, ajoute-t-on, elle le doit aux instances et à la fermeté du résident français, qui a obtenu la suspension des mesures de rigueur, jusqu'à l'arrivée d'un bâtiment qu'il a demandé à Toulon.

" On sait, à cet égard, que la première nouvelle des événements de Barcelone, le gouvernement a fait partir de Toulon le bâtiment à vapeur le *Cassini*, qui doit être arrivé à Barcelone au moment où nous écrivons. "

MOUVEMENT DU PORT

DE MONTEVIDEO.

Arrivées du 8 mars.

Barcelonne, 20 décembre et Malaga 13 janvier, polacre espagnole *Amaltes*, 69 tonneaux, capitaine P. Mi la, à Zamarrano et Tressera, avec 146 caisses huile, 110 caisses vin, 3 caisses soie, 400 bocaux olive, 55 pipes vin, 1 id. eau de vie, 1.400 caisses raisins sec.

Rio-Janeiro, 25 février, brick brésilien, *Arma Grande*, capitaine E. Lopez de Santos, à Mel Guet et compagnie, avec l'indigo, riz et tabac.

ONT FERME REGISTRE.

Rio Grande, polacre sardo *Siempson*.
Buenos-Ayres, brick goélette hambourgeoise *John et Elena*.
Gênes, polacre sardo *Carolina*.
Buenos-Ayres, paquette *Lucitano*.
Buenos-Ayres, brick belge *Marco Polo*.
Buenos-Ayres, goélette danoise *Comet*.

POUR VALPARAISO.

Le beau trois mats barque l'*Alfred*, de première marche et de première classe, doublé et étouvé en cuivre, mettra à la voile, sous le commandement du capitaine Dubertrand, pour ladite destination, du 15 au 20 de ce mois. Il peut recevoir du chargement et quelques passagers, qui trouveront toutes les commodités de tables dans une chambre élegante et spacieuse. Le meilleur traitement leur sera garanti.

S'adresser au consignataire Paul Duplessis, calle San Benito, n° 125.

Le sieur Ancelot, natif de Noisy-le-Grand (Seine et Oise), qui doit habiter le pays depuis plusieurs années, est invité de passer au magasin de M. Monet pour avoir connaissance des informations que lui adresser sa famille.

MONET.

Le sieur Lecote, de Montreuil (Seine), est invité à se procurer passage à bord d'un navire le plus prompt à partir. M. Monet est chargé par sa famille de satisfaire à son passage.

MONET.

NOURRICE.

On en trouvera une jeune, saine et robuste, accouchée il y a environ cinq mois, chez Mr. Jean GARAT, au Restaurant vis-à-vis du Lion d'or.

AMA DE LECHE.

Se rencontrera une jeune, saine et robuste, parida desde cinco meses, en la fuente de St. Juan GARAT, en la calle grande del mercado, frente a la boca del *Lion de Oro*.

AVIS INTERESSANT.

Don le magasin, rue de St. Pedro na da Portos, mission de St. Benito Blanco, à la seconde porte en montant vers la Boqueron-Vista sur la droite, on a réuni de France depuis quelques jours une certaine quantité de biscuits, d'articles de qualité qui se vendront en gros ou au détail au prix le plus modéré, comme aussi une partie de jambons de Bayonne qui se donneront aux mêmes conditions. S'adresser à Mr. L. YRAC, au dit magasin.

AVIS AU COMMERCE.

MM. PORTAL frères, de cette ville et M. N. G. HIMAUS leur représentant, ont l'honneur d'aviser au commerce, qu'à dater du 28 février 1843 ce dernier cesse d'être attaché à ladite maison et d'en avoir la procuration. Montevideo, le 1er mars 1843. PORTAL frères.

AVIL M. Pierre CRAMP-T a vendu sa pétoquerie à Jean DENIS et Arnaud PUJO, situés à la rue San Jonquin. Les personnes qui auront des comptes à régler avec ladite pétoquerie devront se présenter dans l'intervalle de trois jours, et dans le cas où il ne se présenterait pas, ils prendront tout droit de réclamer.

AVIS DIVERS.

Le Rapport de la Commission se vend à l'imprimerie du Patriote.

Avis. — Deux appartements à louer rue San Vicente, n. 49. La maison a de l'eau et des lieux.

Le 2 mars une lampe corcelle a disparu de l'établissement au rue San Telmo, No 1, dans le bodega. Celui qui la ramènera ou dénoncera le voleur, recevra 20 patacons de gratification.

Monsieur Alphonse Rémoussier est prié de passer chez M. Des Brusos où il trouvera une lettre à son adresse.

AVIS. — On a perdu dimanche dernier, dans l'enceinte du marché, un portefeuille contenant des papiers de famille, la récitation d'un contrat et un certificat d'immatriculation au nom de M. Joseph Pignon. La personne qui voudra bien le remettre au bureau de ce journal sera gratifiée.

Depuis longtemps on cherche une force qui puisse remplacer la vapeur et qui soit moins coûteuse. Napoléon avait offert une récompense de deux millions pour celui qui en découvrirait une ne provenant d'aucun des quatre éléments. Cette découverte n'a pas été et ne pouvait être faite; mais il a été trouvé une puissance qui, si elle ne rentre pas dans les conditions du prix proposé par Napoléon, assure néanmoins tous les avantages qu'on désirait obtenir.

Grace à cette découverte, les travaux les plus importants aujourd'hui pourront être entrepris et terminés avec des frais dix fois plus minimes que ceux exécutés jusqu'à ce jour. Le percement des isthmes de Suez et de Panama, travaux les plus importants de notre époque, pourront enfin être réalisés et offrir au commerce européen une voie plus large et plus productive que celle ouverte par la découverte de l'Amérique. La vapeur se trouvera en outre détrônée pour un grand nombre de machines fixes, car cette force existe en assez grande profusion dans la nature pour pouvoir remplacer, en quantité, toutes les forces obtenues jusqu'à présent par les cours d'eau, le vent et la vapeur.

Nul doute que le gouvernement qui en fera l'acquisition n'obtienne, par ce seul fait, une immense supériorité sous le rapport politique et commercial; c'est pourquoi l'inventeur, qui est Français, désire pouvoir être mis en demeure d'en pouvoir faire hommage à son gouvernement.

L'auteur pensant qu'il ne peut faire valoir une découverte aussi importante sans se rendre en France, demande deux cents patacons à emprunter. Il offre une hypothèque sur des rentes qu'il possède au Trésor de France.

L'auteur s'engage en outre, envers les personnes qui pourraient lui offrir des garanties morales et légales suffisantes, à donner les preuves les plus positives de la véracité de sa découverte, dont il peut démontrer, d'une manière mathématique, la rapidité et la force.

S'adresser chez M. Pénékers, rue San-Francisco n. 40, ou au bureau de l'imprimerie.

SALON DU JARDIN.

Prix d'entrée, 12 vintins—Tous les dimanches et jours de fêtes il y aura bal dans le salon, de 2 heures après-midi jusqu'à 8 heures du soir.

AU COMMERCE.

MM. Arnaud VILLATE et Jacques MAILLARD ont l'honneur d'aviser le public qu'à compter du 1er février courant et après règlement de tous comptes ils ont de commun accord dissous la société qui existait entre eux. M. Maillard reste à la tête de l'établissement et exclusivement chargé de l'actif et du passif; ce que les dits intéressés font savoir d'une manière légale et pour la gouverne de ceux avec qui ils ont eu quelques relations.

Les consignataires du trois mats le Turenne, prévient les respectifs receveurs des marchandises de bien vouloir les recevoir dudit navire, afin qu'il puisse continuer son voyage à Buenos-Ayres, les 8 jours que le capitaine a accordé pour les décharger selon les connaissances finissent le 23 courant. Les mêmes prévient les personnes venues de passage, qui n'en ont pas réglé le montant, de le faire de suite, s'entendant avec le capitaine Larche ou avec leurs consignataires MM. Zumermann et Troscera rue San-Benito.

AVIS. Il a été perdu un portefeuille à partir de chez Marin Carre jusqu'à la rue du Porton, en allant vers la Buena Vista. Ce portefeuille contenait un papeleto délivré par le consul belge M. Lafond, ainsi que quelques factures etc. Récompense à celui qui l'apportera chez le sieur N. Frotto, sinicen de ferreteria, à la Buena Vista.

FABRICA DE BOMBAS Y MOTONES.

El señor A. Degruhs tiene el honor de participar a los propietarios y capitanes de buques que acaba de establecer en su taller de bombas en la calle San-Vigil n. 60 una fabrica de bombas de todas clases y tamaños, máquinas de amate y aparato de patente, con sus correspondientes molduras, idem chico y grandes y tambien ordinarios de todas clases, tiene tambien un sortido completo de palas mayores, de mesano, trinquete, masteleros de gasia, de juanete etc., ramos, polanca, molduras de patente, pipas para agua, etc. etc.

Las personas que quieran honrarlo con su confianza, seran servidas con prontitud y a precios muy moderados.

MM. Pierre BLANCAT et Félix DAOER, marchands tailleurs, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont acheté le magasin de M. GARAQUEE, rue du Porton. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance trouveront toujours de la nouveauté dans les modes et bonne confection dans l'ouvrage.

M. Blancat gènera le magasin rue du Porton et M. Dager celui de M. Blancat rue des Pescadores.

AVIS. La personne qui aurait trouvé un certificat d'immatriculation accordé en juin 1842 à M. P. Jérôme Milbau, français, né à Caux, arrondissement de Beziers, département de l'Hérault est prié de le remettre chez Milbau restaurateur, en face du Pavillon français.

Le capitaine du trois-mats barquo français, Ducodré, prie messieurs les passagers qu'il a amenés de Valparaiso de vouloir bien passer chez M. Duplessis, consignataire, rue San-Benito 30, pour régler le paiement de leur passage.

A VENDRE OU A LOUER.

Le restaurant au rue San-Carlos en face le pavillon français. On cède la clef sans rétribution. L'acheteur n'aura à payer que les améliorations faites dans l'établissement par le propriétaire actuel. S'adresser au dit établissement.

AVISO AL COMERCIO.

La sociedad de panaderia que existia entre los Sres. Estevan Riu y D. Pedro Parteris en la casa del Sr. Do Manuel Lima, maizana núm. 5 (buena vista) habiendo cesado de comun acuerdo y amistosamente, las personas que tengan cuentas con ella pueden dirigirse al Sr. Riu que queda solo dueño de dicha panaderia y encargado de pagar las ditas y recibir los créditos.

AVIS. Rue St-Joaquin dite des pêcheurs, No. — une porte plus haut que Mme Himonet. On trouvera une grande quantité de pommes de terre de première qualité et nouvellement débarquées, à un prix très modéré.

Au drapeau français.

Monsieur Mathieu a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir un débit de LIQUEURS ET DE RA-FRAICHISSEMENTS à l'instar de Bordeaux; il tient également un assortiment de vins vieux en bouteille, et d'excellent vin ordinaire à 4 vintins la quart, RUE SAINT-SEBASTIEN, n. 4, vis-à-vis M. le vice-président.

M. Roiffé, instituteur, désirerait trouver un appartement composé de plusieurs pièces avec une cour. S'adresser à sa maison d'éducation, n. 6 à l'ancienne poste, rue du Porton, ou à cette imprimerie.

A LOUER. — Un restaurant muni de tout le mobilier et des cuisines nécessaires, ayant belle clientèle et très avantageusement situé. S'adresser au bureau du Patriote, rue St-Jean, n. 30.

A VENDRE. — Un billard supérieur et à très bon marché. S'adresser chez Mr. Sénateur Rouillier, près du marché.

M. CAPDERESTET associé de M. ROIFFÉ pour l'établissement de l'enseignement mutuel situé dans la rue du Porton, maison de l'ancienne poste, étant parti de Montevideo, M. Roiffé demande un associé qui puisse le remplacer immédiatement.

M. Roiffé prévient les parents de famille qu'il prend des élèves qu'il garde toute la journée et à demi-journée.

Le cours du soir qui avait lieu de 6 à 11 heures n'aura plus lieu que de 7 à 10 heures.

AU CAFE DE LA MARINE, en face du Môle, du côté du sud. Sous le double rapport de la propriété et de l'excellence du service, cet établissement qui vient de s'ouvrir ne laisse rien à désirer.

FABRIQUE DE POMPES ET POULIES.

M. A. Degruhs a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires et capitaines de navires, qu'il vient d'établir dans sa manufacture, déjà bien connue, rue Saint-Michel, n. 60 une fabrique de pompes de toutes grandeurs, grandes et petites poulies perfectionnées et ordinaires. Il a aussi un assortiment complet de grands mats, mats de mine, huniers, perroquets, arimon, hunes, rames, ancres, et généralement tous les agrès nécessaires dans cet art.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront servies avec soin, promptitude et à des prix très modérés.

Avis qui intéresse tout le monde.

Dans les magasins de P. DUPLESSIS, rue San-Benito n. 32, se vendent, à dater du 1er janvier 1843, les articles suivants:

Les BELLES BOUGIES de PORTUGAL, prix en gros 7 piastres l'arrobe, le SAVON SUPERIEUR DU CARRÉ, à 8 piastres le quintal, la CHAUX déjà si connue par sa bonne qualité, faite au Carré, se vendra mesurée à des prix très modiques.

Navires en Charge.

En charge pour Rio-Janeiro, touchant à St.-Cathérine. L'imposant brick Indien de Rouen, reconnu généralement partout où il a paru d'une marche supérieure, commandé par le capitaine Fremont, partira pour les destinations susdites il prendra du fret et des passagers qui trouveront sur son navire toutes les commodités confortables que l'on peut désirer en mer. On peut s'adresser pour traiter de fret et passagers, à M. Maizez, courrier maritime, ou à M. le capitaine Louis G. Fremont à son bord ou chez M. Escher, consignataire.

PARA BUENOS-AIRES.

Le hermosa bardo francesa Ducodré, au cap. Mr. Lapumo, saldrá para dicho destino el sábado próximo admitiendo flete y pasajeros en la cámara y en el entrepuente. Las personas que quieran tratar para una ó otra cosa pueden dirigirse á su consignatario D. P. Duplessis, Calle de San Benito, núm. 30.

COURRIERS.

Pour Canelones, San José, Colla, Durazno, Soriano Merceder, Sandú, Florida, San Salcedor et Salto sortent les 1, 8, 16, et 24 de chaque mois. Pour Maldonado, Minas, San Carlos, et Rocha le 1 et 16; pour le Cerro-Largo, le 7 et 22.

Jh. Raynaud, Gérant.

Imprimerie Oriental, dirigée par Jh. Raynaud.